

REWORLD MEDIA ANNONCE LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Reworld Media annonce le lancement d'un programme de rachat d'un montant maximum de **1M€**.

Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions

Caractéristiques du programme de rachat d'actions lancé

Le Conseil d'Administration de Reworld Media, dans sa réunion en date du 11 avril 2024¹, a décidé de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions et a alloué une enveloppe maximum de **1M€** à ce programme.

Durée du programme

Ce programme sera mis en œuvre entre le 12 avril 2024 et le 31 décembre 2024.

Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les actions seront acquises en vue de couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites qui ont été mis en place pour les managers clés du Groupe.

Modalités de rachat :

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs d'actions.

Prestataire de services d'investissement

Reworld Media a confié à un prestataire de services d'investissement (Kepler Chevreux) le mandat indépendant de rachat d'actions.

Titres concernés :

Les actions concernées par le programme de rachat sont émises par Reworld Media sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0010820274.

Rappels

Nombre d'actions auto-détenues à ce jour

Au 31 décembre 2023, Reworld Media détenait 3.541.910 de ses propres actions représentant 6,22 % de son capital.

¹ conformément à la délégation de compétence adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 juin 2023 dans sa 5^{ème} résolution

Rappel du descriptif du programme de rachat d'actions adopté par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2023 :

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la société REWORLD MEDIA en date du 16 juin 2023, dans le cadre de sa cinquième résolution, a autorisé le conseil d'administration de la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce :

- *limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social*
- *prix maximal d'achat par action : dix euros (10 €) (hors frais d'acquisition) ;*
- *montant global maximum affecté au programme de rachat d'actions : vingt millions euros (20.000.000 €) ;*

Les modalités précises de cette délégation sont détaillées sur le site de Reworld Media.

A propos de Reworld Media :

A propos de Reworld Media : Reworld Media est un groupe en développement sur deux marchés, BTOC et BTOB. – Le marché BTOC par le déploiement d'offres de contenus, de services et de produits en affinité avec les centres d'intérêts des lecteurs, disponibles à l'abonnement et en vente à l'acte, auprès d'un bassin d'audiences captives de plus de 37,7 millions de français qu'il accompagne dans la digitalisation de leurs modes de consommation. – Le marché BTOB par la monétisation de ses propres audiences et la couverture de tous les leviers de la communication des entreprises qu'il accompagne dans la création et l'exécution de leur stratégie de communication et commerciale. Le groupe a à son actif 81 marques médias multi-supports / multiformats (print, digital, vidéo, audio, TV, événements) génératrices d'audiences dans 12 univers thématiques (Maison & Travaux, Marie France, Grazia, Auto Plus, Science & Vie, Gourmand, Top Santé, Télé Magazine, etc.) et il intègre sa propre plateforme technologique à la performance (180 000 sites affiliés dans le monde). Fondé en 2012, Reworld Media réalise un chiffre d'affaires annuel de 549 M€ sur 2023, est présent dans 14 pays et compte 1 388 collaborateurs.

Euronext Growth Paris – ALREW - Code ISIN : FR0010820274

www.reworldmedia.com

Contacts :

investisseurs@reworldmedia.com / Ségolène de St Martin, 33-(0)6 16 40 90 73, sdestmartin@p-c-e.fr

